

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2026-2028 RELATIVE AU SUIVI ET ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE SABLEUSE CATALANE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON ET L'AGENCE D'URBANISME CATALANE DANS LE CADRE DU CYCLE 5 DE L'OBSCAT.

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	35
En exercice :	37	Vote :	0
Présents :	31	Abstention :	0

Présents :

Sophie ALCARAZ, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Benoît ARMEN donne pouvoir à Myriam DARDENNE
Alison BALESTRIERI donne pouvoir à Adeline SERRET-SUMALLA
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Jean ROMEO donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX

Absents excusés :

Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation :

22 avril 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

En 2019, la Communauté de Communes Sud Roussillon (CCSR) et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) ont décidé, dans le cadre du volet défense contre la submersion marine et l'érosion côtière de la GEMAPI, de s'associer au partenariat ObsCat, né à l'initiative de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMMCU) et rejoint par la commune de Leucate en 2015, permettant d'avoir un prisme de perception des phénomènes géophysiques à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire.

Les précédentes conventions de partenariat liant PMMCU, la commune de Leucate, la CCSR, la CCACVI et l'AURCA sont arrivés à caducité en 2025 et ne répondent plus en termes d'échelle et de contenu aux objectifs partenariaux aujourd'hui fixés.

Tous les partenaires souhaitent prolonger ce partenariat, d'autant plus que par délibération du conseil communautaire n°2025-07/34C, la CCSR acte la création d'une gouvernance partenariale pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) à l'échelle de la côte sableuse catalane.

Le nouveau partenariat du cycle 5 (2026-2028) de l'ObsCat, déployé à l'échelle de l'unité sédimentaire, constitue le périmètre pertinent d'observation des phénomènes géophysiques permettant d'élever le niveau de connaissance sur l'évolution morpho-dynamique de la zone côtière.

Cet outil permet d'avoir une vision prospective à moyen terme en lien avec l'enjeu de l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique. Les prescriptions de l'ObsCat en matière d'orientations de gestion et d'aménagement représentent une véritable plus-value pour l'ensemble des collectivités en charge de gestion du littoral, en favorisant les modes de gestion adaptés, complémentaires, et innovants, avec une priorité donnée à la restauration des fonctionnements naturels.

L'ObsCat, au travers des suivis réguliers réalisés, promeut la mutualisation des données acquises selon un protocole harmonisé et interopérable, les rendant ainsi accessibles aux réseaux régionaux et nationaux.

L'AURCA et les maîtres d'ouvrages (PMMCU, la commune de Leucate, la CCACVI et la CCSR) ont décidé d'un commun accord de mener un programme d'expertises complémentaires permettant d'élargir le champ de compétences de l'ObsCat au-delà du « trait de côte ».

Dans le cadre de ce partenariat, il convient de conclure une convention avec l'AURCA précisant les modalités techniques, administratives et financières pour la réalisation d'expertises sur le littoral sableux catalan.

Cette convention, nommée « Convention d'objectifs 2026-2028 relative au suivi et animation de l'Observatoire de la côte sableuse Catalane », entre les 4 maîtres d'ouvrages (PMMCU, la commune de Leucate, la CCSR et la CCACVI) et l'AURCA, vise à alimenter la SLGITC en caractérisant finement le territoire, en comblant le manque de connaissances entre l'état des lieux des aléas et la stratégie de gestion et mettant en place des outils de sensibilisation du public.

L'AURCA s'engage à participer au financement du suivi et de l'animation pour la part qui lui revient (au titre de l'autofinancement) et que les coûts sont ainsi optimisés.

Le cycle 5 de l'ObsCat (2026-2028) peut bénéficier d'une aide financière de de la Région Occitanie (gestionnaire du FEDER) et également du Plan Littoral 21 (Etat/Région).

Ainsi, le plan de financement partenarial est le suivant (€ HT) :

AURCA - Animation (HT)				
Année	2026 (année 13)	2027 (année 14)	2028 (année 15)	Total (2026-2028)
Coût études	83 333 €	83 333 €	83 333 €	250 000 €
Plan de financement partenarial				
AURCA autofinancement (10%)	8 333 €	8 333 €	8 333 €	25 000 €
Sous-total (90%)	75 000 €	75 000 €	75 000 €	225 000 €
Détails du reste à charge par collectivité	Leucate (18,5%)	13 875 €	13 875 €	41 625 €
	PMM (50,5%)	37 875 €	37 875 €	113 625 €
	CCSR (10,5%)	7 875 €	7 875 €	23 625 €
	CCACVI (20,5%)	15 375 €	15 375 €	46 125 €
TOTAL	83 333 €	83 333 €	83 333 €	250 000 €

AURCA - Création d'outils de sensibilisations (HT)		
Année	2026 (année 13)	
Coût études	30 000 €	
Plan de financement partenarial		
FEDER (53%)	16 000 €	
Sous-total (47%)	14 000 €	
Détails du reste à charge par collectivité	Leucate (18,5%)	2 590 €
	PMM (50,5%)	7 070 €
	CCSR (10,5%)	1 470 €
	CCACVI (20,5%)	2 870 €
TOTAL	30 000 €	

Le reste à charge de chaque collectivité est réparti au prorata de son linéaire côtier.

PMMCU, en tant que gestionnaire et interlocuteur unique du projet avance la totalité des fonds liés aux subventions et aux participations des autres Maîtres d'ouvrage (hors autofinancement), à savoir 225 000 € HT pour l'animation et 30 000 € HT pour la création d'outils de sensibilisations, soit sur toute la période 255 000 € HT.

PMMCU encaisse directement les subventions et le remboursement des participations financières des 3 autres maîtres d'ouvrage (Leucate, CCSR, CCACVI), soit un montant total de 134 305 € HT.

Le reste à charge pour la CCSR est ainsi de 25 095 € HT.

Les 3 autres maîtres d'ouvrage confient la gestion administrative et financière de l'ObsCat à PMMCU, structure référente et centralisatrice pour les demandes de subventions et les facturations liées aux actions de l'AURCA.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** la « Convention d'objectifs 2026-2028 relative au suivi – animation de l'Observatoire de la côte sableuse Catalane » entre la Communauté de Communes Sud Roussillon, les autres maîtres d'ouvrages adhérents (Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris et Leucate) et avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) ;

↳ **IMPUTE** les dépenses à la section d'investissement du Budget GEMAPI ;

↳ **AUTORISE** le Président ou l'élu délégué en la matière à signer l'ensemble des conventions visant l'amélioration de la connaissance du trait de côte et tout autre document ou convention venant parfaire cette connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

